Saint Arnoult en Yvelines, le 6 octobre 2008

8, rue du Lavoir 78730 Saint-Arnoult

Tel : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
courriel : a10gratuite@free.fr

Monsieur Jacques REILLER
Préfet de l'Essonne
Préfecture de l'Essonne
Boulevard de France
91010 Evry Cedex

Monsieur le Préfet,

Le 22 septembre dernier vous avez été auditionné par les conseillers généraux de l'Essonne. Le lendemain, le journal « Le Parisien » relatait vos réponses aux questions posées.

Une de ces questions a porté sur le statut de l'autoroute A10 francilienne. Selon ce journal, « la demande des habitants du secteur (porterait) sur la suppression du péage de Dourdan ». Votre réponse a été : « Le rachat de la concession coûterait 900 M€ et entraînerait un trafic local de contournement » vous poursuivez en évoquant « l'idée d'un abonnement pour les habitants ».

Permettez-nous d'apporter quelques éclaircissements concernant notre action.

En premier lieu, vous avez répondu à une question qui ne se pose pas. En effet, les habitants concernés (ils sont près de 100 000) n'ont jamais demandé la simple suppression du péage de Dourdan.

En revanche, l'Etat connaît parfaitement la nature de la revendication des « habitants du secteur ». Pour établir le principe d'égalité des franciliens dans l'accès aux infrastructures autoroutières, ils demandent la gratuité des tronçons franciliens A10-A11. Cela veut dire la gratuité sur les tronçons les Ulis-Ablis sur l'A11 et les Ulis-Allainville sur l'A10.

C'est pourquoi nous regrettons que vous n'ayez pas fait référence aux discussions que nous avons actuellement avec le Secrétariat d'Etat aux transports ni de ses engagements*, dont celui qui affirme récemment que *« le renouvellement du contrat de plan pluriannuel conclu entre l'Etat et Cofiroute sera l'occasion d'améliorer les conditions d'utilisation du tronçon francilien des autoroutes A10 et A 11 »*. Ce renouvellement étant actuellement en cours de discussion, nous souhaitons qu'il soit mis à profit pour reconsidérer sérieusement les conditions d'accès aux tronçons franciliens A10-A11.

D'autre part, vous vous appuyez sur l'estimation Cofiroute (900 M€) concernant un éventuel rachat de la concession. Ce chiffre est évidemment surévalué. Mais surtout, là encore, nous ne demandons pas le rachat de la concession, en tout cas pas par les collectivités territoriales. Nous demandons que, dans le cadre du renouvellement actuel du contrat de plan et du contrat de concession Etat-Cofiroute, l'Etat fasse prévaloir l'intérêt public face à une société pour qui – c'est le moins que l'on puisse dire - ce n'est pas la préoccupation**. Il est peut être nécessaire de rappeler - car l'Etat semble l'avoir oublié - que, selon la loi du 6 février 1992, une concession est une délégation de service public.

Dans son rapport 2008, la Cour des comptes critique à nouveau sévèrement la politique autoroutière de l'Etat. En 2003 et 2005, la Cour s'était déjà penchée plus spécifiquement sur le contrat de concession conclu entre l'Etat et Cofiroute en constatant qu'il était très déséquilibré en faveur du concessionnaire et recommandait à l'Etat de *«se donner les moyens de pouvoir renégocier les conditions d'exécution des concessions de très longue durée pour faire bénéficier les usagers de circonstances nouvelles qui leur seraient favorables »*. Malheureusement, il faut bien le constater, ces recommandations sont restées lettre morte.

En ce qui concerne « l'idée d'un abonnement pour les habitants ». Ce dispositif existe déjà, mais il est inopérant en raison des tarifs pratiqués par Cofiroute. Alors que le ministère nous assurait de son intention d'obtenir une réduction des tarifs, avec son accord, Cofiroute les a augmenté de 8 % l'an dernier !

Rappelons que cette autoroute est essentiellement utilisée par les franciliens dans le cadre de leurs trajets quotidiens domicile-travail du fait de la présence d'importants bassins d'emplois au Nord du bassin de l'A10 et de l'absence de transports collectifs alternatifs performants pour les desservir. C'est pour les mêmes raisons d'ailleurs, mais à cause du péage, qu'un important trafic local de contournement – bien réel celui-ci – s'aggrave et sature le réseau secondaire matin et soir (RD 988, RD 116, RD 36, RD 27…), apportant d'insupportables nuisances aux populations riveraines et rendant la voirie locale de plus en plus dangereuse.

Nous constatons par ailleurs que les projets de l'Etat dans ce secteur (OIN du plateau de Saclay) et de la région (SDRIF), ne laissent pas présager d'amélioration à court et moyen terme, au contraire.

Nous insistons, nous ne sommes pas dans une démarche de marchandage, nous demandons simplement l'application du principe d'égalité des franciliens dans l'accès aux infrastructures autoroutières, c'est à dire la suppression du péage sur l'A10-A11 en Ile de France comme ses homologues franciliennes, A6 et A13 notamment. C'est une revendication d'intérêt public.

Restant à votre disposition pour vous entretenir plus en détail de ce dossier, recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Le Président,
Jean Claude LAGRON

- * Les deux derniers courriers que nous avons adressés à M. Dominique BUSSEREAU- (courrier 1 – courrier 2)
- ** La preuve par les chiffres